



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**du 24 Novembre 2025**

## **COMPTES-RENDUS**

**des délégations**

**de Monsieur le Maire**

---

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251124-241125\_29-DE  
Reçu le 27/11/2025



## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D'ACTIONS EN JUSTICE**

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

**Décision de désigner Julien ANTON, avocat :**

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une procédure d'expulsion de Monsieur Alkaly Daouda BANGOURA du local occupé à titre commercial sis 7 rue Rastègue à Aubagne (résiliation de la convention d'occupation pour une durée de 1 an à terme au 13 octobre 2025 suite à la fermeture du local et loyers impayés).
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours formé par l'association CHANGEONS AUBAGNE qui a saisi le Tribunal Administratif de Marseille aux fins d'annulation de la décision du 21 décembre 2024 (refus de prêt de salle municipale pour la cérémonie des vœux 2025).

**Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :**

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une infraction suite à des travaux de construction immobilière sans déclaration préalable exécutés par la SCI MPE représentée par Monsieur Jean-Luc ELBAZ.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une infraction suite à des travaux de construction immobilière sans déclaration préalable exécutés par la SCI LOUBON représentée par Monsieur Jean-Luc PASSARO.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours formé par M. ITTAH contre le nouveau permis de construire modificatif délivré aux cossorts AMOUYAL le 21 juin 2025.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans la nouvelle requête portée par Monsieur Jean-Yves CARTERET, suite à une astreinte d'urbanisme Impasse de la Pauline.

**Décision de désigner le cabinet Lesage Berguet Gouard-Robert, mandaté par la compagnie d'assurance SMACL :**

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une nouvelle demande indemnitaire préalable en date du 20 mai 2025 formulée par Monsieur Stéphane GUARNIERI et rejetée explicitement par la Ville en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025 (suite à une chute en moto le 1<sup>er</sup> septembre 2018).

--- 000 0 000 ---



**COMpte RENDu DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE DECISIONS DE MANDATEMENT DES  
CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DES ACCIDENTS  
IMPLIQUANT DES VEHICULES MUNICIPAUX A HAUTEUR  
DE 2 000 EUROS**

Conformément à la délibération n°01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant le mandatement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 2 000 euros.

- Décision de mandater la somme de 709,40 € TTC pour réparer l'arrière gauche du véhicule d'un tiers suite au sinistre du 30 septembre 2025 impliquant une moto municipale.



**COMpte RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI  
DE CONDITIONS NI DE CHARGES**

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

- Décision d'accepter le don d'une plaque en terre cuite émaillée de l'atelier Barbotine (11 x 17,50 cm) commémorant la Cavalcade d'Aubagne en 2004 et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art sous le n° PC2025.3.136.
- Décision d'accepter le don de six livres intéressant l'histoire d'Aubagne et de douze cartes postales afin de les intégrer dans les collections des archives municipales sous le n°32 Z.



**COMpte RENDU  
DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE  
LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales de la délibération n° 220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle :

- aux associations pour une durée allant de septembre 2025 à juin 2026 en période scolaire, puis en période de vacances scolaires avec accord des responsables des Maisons de Quartier, au profit de la Direction de la Citoyenneté et des Solidarités,
- aux associations pour la saison 2025-2026 au profit de la Direction de la Culture et du Patrimoine
- aux associations au profit de la Direction du Développement Educatif
- aux associations pour la saison 2024-2025 au profit du service des Sports.

**Pour le service Citoyenneté :**

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association COSMO'ACOLYTES les mardis, jeudis, vendredis de 18h à 21h pour des ateliers de répétition du Groupe Métisséa.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier du CHARREL par l'association CULTURES DU CŒUR, les 17/09/25 - 08/10/25 - 12/11/25 - 10/12/25 – 14/01/26 – 11/02/26 – 11/03/26 – 08/04/26 – 13/05/26 – 10/06/26, de 14h00 à 16h00, pour des ateliers de lutte contre l'exclusion et insertion sociale.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association CONTACT CLUB les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis de 11h à 21h pour des ateliers de foyer jeunes et activités pour les 11-25 ans.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association ENVIES ENJEUX 13 les jeudis de 14h à 16h30 pour des ateliers de groupe de paroles sur la parentalité.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association BOABAB CAFE les vendredis de 09h30 à 11h30 pour des ateliers de couture.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association L'ILE AUX PITCHOUNS les lundis de 09h00 à 11h00 pour des ateliers éveil des enfants de 0 à 4 ans avec les assistantes maternelles.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association LANGUES EUROPEENNES les lundis de 11h00 à 12h00 pour des ateliers de langues étrangères.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association TENT'A DANSE les jeudis de 14h00 à 16h30 pour des ateliers de groupe de paroles sur la parentalité.



- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association AFRICA TO BINA les jeudis de 18h30 à 21h00 pour des ateliers de danse africaine et percussions.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association LA VOIX DU QI GONG les jeudis de 10h00 à 12h00 pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association CERCLE DES ECHECS AUBAGNAIS les mercredis de 10h30 à 12h00, les samedis de 14h00 à 22h00 pour des ateliers d'échecs.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association YOGADHARA les lundis de 09h00 à 12h00, les vendredis de 18h30 à 20h15 pour des ateliers yoga.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association PATCHWORK ET ART DU TEXTILE les premiers et troisièmes lundis du mois de 14h00 à 16h30, pour des ateliers de boutis.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT et au LRC DU BERTAGNE par l'association LES JARDINS DU GESTE les lundis de 10h45 à 12h00 et de 19h00 à 20h15, et les vendredis de 10h45 à 12h00, pour des ateliers de QI GONG.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association CIQ PIEMONTE DE GARLABAN les premiers samedis du mois de 10h00 à 12h00, pour des ateliers d'échanges et de réunion des adhérents.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association LE FIL ROUGE ALZHEIMER les mardis de 9h00 à 11h30, pour des ateliers de stimulation cognitive et activité physique.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité au LCR DU BERTAGNE PIN VERT par l'association NOUVELLE GENRATION les lundis et les mercredis de 17h30 à 21h00, pour des ateliers d'initiation à la boxe.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association AJSA les mardis de 18h00 à 23h30, pour des ateliers de jeux de stratégie.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT par l'association DIVIN'GOSPEL MUSIC les jeudis de 19h00 à 21h00, pour des ateliers de chant gospel.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier PIN VERT et au LCR DU BERTAGNE PIN VERT par l'association LE CHANT DES POSSIBILITES les vendredis de 9h00 à 16h30 et de 18h00 à 22h00 et les samedis de 9h00 à 13h00, pour des ateliers de voix parlée.

**Pour la Direction de la Culture et du Patrimoine :**

- Décision et convention d'occupation de locaux municipaux (salle du Village des Santons) au profit de « Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile AD2C » - saison 2025/2026.

- Décision et convention de mise à disposition des locaux saison 2025/2026, Les Acteurs de la Distillerie, rue Louis Blanc cadastrés AR 446

**Pour le service des Sports :**

- Décisions de conclure une convention de mise à disposition de locaux et installations sportives ou un avenant, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2025-2026, au profit des associations suivantes :

<b>Athlétique Marathon Club Aubagne</b>
<b>Aubagne Gym</b>
<b>Mardi Foot</b>
<b>Aubagne Carnoux Volley Ball</b>
<b>L'escalade Club Aubagnais</b>
<b>1er Régiment Etranger</b>
<b>Association Sportive Culturelle Aubagnaise</b>
<b>Association Sportive Du Collège Nathalie Sarraute</b>
<b>Association Tennis Ballon Solidaire</b>
<b>Aubagne Parkour</b>
<b>Aubagne Plongée Passion</b>
<b>CFA Roger Para</b>
<b>Collège Lou Garlaban</b>
<b>Collège Louis Aragon</b>
<b>Collège Nathalie Sarraute</b>
<b>Collège Sainte-Marie</b>
<b>Espoir Gymnique D'Aubagne</b>
<b>Estello Aubanenco</b>
<b>Football Club Garlaban Provence</b>
<b>La Tribu Triathlon</b>
<b>Les Amis De L'instruction Laïque</b>
<b>Les Vaillantes</b>
<b>Lycée Sainte – Marie</b>
<b>Natation Aubagne Sport Adapte 13</b>
<b>Roller Hockey Aubagne</b>
<b>Rugby Club Aubagnais</b>
<b>Shaolin Boxing Club Aubagne</b>
<b>Sporting Club Aubagne Air Bel</b>
<b>Sporting Club De Beaudinard</b>





**Struggle And Submission 4 JiuJitsu**

**Union Athlétique De La Vallée De L'Huveaune**

**Union Gymnique De La Vallée De L'Huveaune**

**--- 000 O 000 ---**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20251124-241125\_29-DE  
Reçu le 27/11/2025



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**  
**Article L 2122-22**  
**du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

**APPELS D'OFFRES OUVERTS**

• ***PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS DE LA VILLE D'AUBAGNE***

***LOT 01 Nettoyage des parcs et jardins***

- |                            |               |
|----------------------------|---------------|
| - Attributaire :           | SONEPRO       |
| - Durée du marché :        | 48 mois       |
| - Date de notification :   | 02/10/2025    |
| - Montant maximum annuel : | 90 000.00€ HT |

***Lot 03 Nettoyage des voies de circulation y compris piétonnes sur tout le territoire***

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| - Attributaire :           | SILIM ENVIRONNEMENT |
| - Durée du marché :        | 48 mois             |
| - Date de notification :   | 02/10/2025          |
| - Montant maximum annuel : | 90 000.00€ HT       |

• ***FOURNITURE DE CARTES ACCREDITIVES POUR LE CARBURANT, PRESTATIONS ASSOCIEES ET  
FOURNITURE DE BADGES DE TELEPEAGES POUR LA VILLE D'AUBAGNE***

***Lot 01 Fourniture de carburant et prestations associées par cartes accréditives par un pétrolier***

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| - Attributaire :           | TOTAL MARKETING FRANCE |
| - Durée du marché :        | 48 mois                |
| - Date de notification :   | 05/11/2025             |
| - Montant maximum annuel : | 300 000.00€ HT         |

***Lot 02 Fourniture de badges télépéage***

- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| - Attributaire :           | TOTAL MARKETING FRANCE |
| - Durée du marché :        | 48 mois                |
| - Date de notification :   | 05/11/2025             |
| - Montant maximum annuel : | 6 000.00€ HT           |

**MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

• ***PRESTATIONS SOCIALES DE CARTES CADEAUX DE NOEL A DESTINATION DES AGENTS ET ENFANTS  
D'AGENTS DE LA VILLE D'AUBAGNE ET DU CCAS***

- |                            |               |
|----------------------------|---------------|
| - Attributaire :           | SAS ILLI&CO   |
| - Durée du marché :        | 12 mois       |
| - Date de notification :   | 23/10/2025    |
| - Montant maximum annuel : | 65 000.00€ HT |



• **RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU SERVICE DES SPORTS – IMMEUBLE LE GALOUBET**

- Attributaire : SARL GALELIS ENERGIES
- Durée du marché : 3 semaines
- Date de notification : 24/10/2025
- Montant du marché : 31 732.99€ HT

• **LOCATION D'UNE STRUCTURE MODULAIRE POUR LE MARCHE D'HIVER AUX SANTONS ET A LA CERAMIQUE 2025**

- Attributaire : PROVENCE LOCATION
- Durée du marché : 2 mois
- Date de notification : 04/11/2025
- Montant du marché : 18 575.00€ HT

**MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE**

• **SERVICE D'ABONNEMENTS TOUS SUPPORTS POUR LA MEDIATHEQUE DE LA VILLE D'AUBAGNE**

- Attributaire : CID
- Durée du marché : 12 mois
- Date de notification : 16/09/2025
- Montant maximum annuel : 15 000.00€ HT

• **LOCATION D'UNE STRUCTURE TOILE ET DES EQUIPEMENTS INTERIEURS POUR LE FESTIVAL GRAINS DE SEL 2025**

- Attributaire : SMM EVENTS
- Durée du marché : 15 jours
- Date de notification : 30/09/2025
- Montant du marché : 27 000.00€ HT

• **ACQUISITION HERSES, EPANDEUR ET OUTILS DE MESURE POUR TERRAINS DE FOOTBALL DE LA VILLE D'AUBAGNE**

- Attributaire : PAGES MOTOCULTURE
- Durée du marché : 6 mois
- Date de notification : 03/10/2025
- Montant du marché : 11 965.00€ HT

• **MAINTENANCE, ASSISTANCE DU LOGICIEL IPARAPHEUR**

- Attributaire : LIBRICIEL SCOP SA
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 06/10/2025
- Montant maximum annuel : 9 164.76€ HT

• **HEBERGEMENT, ASSISTANCE DU LOGICIEL AJARIS**

- Attributaire : ORKIS
- Durée du marché : 60 mois
- Date de notification : 03/10/2025
- Montant maximum annuel : 8 548.00€ HT

• **MAINTENANCE, SUPPORT DU LOGICIEL LIGEO**

- Attributaire : BOSCOP
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 02/10/2025
- Montant maximum annuel : 2 990.00€ HT



• **HEBERGEMENT, MAINTENANCE, ASSISTANCE DU LOGICIEL AQUAGLISS ET VEL**

- Attributaire : HORANET
- Durée du marché : 46 mois
- Date de notification : 03/10/2025
- Montant maximum annuel : 1 895.00€ HT

• **CONTRAT GLOBAL OR – MAINTENANCE DES MATERIELS, MAINTENANCE DES LOGICIELS, ASSISTANCE TELEPHONIQUE 7J/7J**

- Attributaire : HORANET
- Durée du marché : 46 mois
- Date de notification : 13/10/2025
- Montant maximum annuel : 3 799.00€ HT

• **MATERIELS INFORMATIQUES POUR SYSTEME DE SAUVEGARDE DU SI – LA SOLUTION MATRIX APPLIANCE (SAUVEGARDE BUREAUTIQUE ET SERVEUR)**

- Attributaire : CYBERDINE
- Durée du marché : 6 mois
- Date de notification : 15/10/2025
- Montant du marché : 18 800.00€ HT

• **ACQUISITION DU LOGICIEL OPTIMUM – MODULE DU DICT**

- Attributaire : SOGELINK
- Durée du marché : 18 mois
- Date de notification : 30/09/2025
- Montant du marché : 6 660.00€ HT

• **IMPRESSION DE BACHES, KAKEMONOS ET SIGNALTIQUES**

- Attributaire : PICTO MEDITERRANEE
- Durée du marché : 13 mois
- Date de notification : 14/10/2025
- Montant maximum annuel : 20 000.00€ HT

• **PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS DE LA VILLE D'AUBAGNE**

**LOT 02 Nettoyage du site « Les Terres Rouges »**

- Attributaire : DYVERNET
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 15/10/2025
- Montant maximum annuel : 30 000.00€ HT

• **PRESTATIONS ARTISTIQUES – LA PARADE REVERIES LE 21 DECEMBRE 2025**

- Attributaire : AICOM
- Durée du marché : 1 mois
- Date de notification : 23/10/2025
- Montant du marché : 10 310.00€ HT

• **CAMPAGNE RADIO SUR LES EVENEMENTS ORGANISES PAR LA VILLE D'AUBAGNE GRAINS DE SEL 2025**

- Attributaire : RADIO FRANCE PUBLICITE
- Durée du marché : 1 mois
- Date de notification : 28/10/2025
- Montant du marché : 2 712.26€ HT



• PRESTATION DE STENOTYPIE DANS LE CADRE DES CONSEILS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE D'AUBAGNE

- Attributaire : UBIQUS SAS
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 06/11/2025
- Montant maximum annuel : 8 000.00€ HT

**ADHESION A UN GROUPEMENT REGIONAL - SMED**

• ACHEMINEMENT ET FOURNITURE DE GAZ NATUREL

**LOT 01 Acheminement gaz**

- Attributaire : GAZ DE BORDEAUX
- Durée du marché : 6 mois
- Date de notification : 7/10/2022
- Montant estimatif du marché : 600 000.00€ HT

**AVENANTS**

- Avenant n°3 du Marché 2126C - FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ASSOCIEES NECESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DU PARC AUTOMOBILE ET DU MATERIEL DE LA VILLE D'AUBAGNE ET DU CCAS - incidence financière de 30 500.00€ HT - notifié le 19/09/2025
- Avenant n°1 du Marché 240802 - CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 02 : ETANCHEITE - incidence financière de 1 281.34€ HT - notifié le 18/09/2025
- Avenant n°1 du Marché 240806 - CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS -LOT 06 CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS - incidence financière de 9 768.32€ HT - notifié le 18/09/2025
- Avenant n°2 du Marché 232013 - DIVERSES PRESTATIONS INTELLECTUELLES DE CONTROLE ET CSPS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS - Lot 02 MISSION CSPS - incidence financière de 360.00€ HT - notifié le 1/10/2025
- Avenant n°1 du Marché 25430 - PRESTATIONS DE CAPTURE, TRANSPORT, ACCUEIL ET GARDE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AUBAGNE - sans incidence financière - notifié le 13/10/2025
- Avenant n°1 du Marché 24540 - ETUDE D'IMPACT EN SANTE DES PROJETS DE VEGETALISATION ET DE DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES DE LA VILLE D'AUBAGNE - sans incidence financière - notifié le 02/10/2025
- Avenant n°1 du Marché 240808 - CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 08 REVETEMENT DES SOLS FAIENCE - incidence financière de 4 444.55€ HT - notifié le 20/10/2025
- Avenant n°2 du Marché 24041 - FOURNITURE DE CHAUSSURES, VETEMENTS PROFESSIONNELS ET ACCESSOIRES DE SECURITE POUR LES AGENTS DE LA VILLE D'AUBAGNE - LOT 01 CHAUSSURES DE TRAVAIL ET DE SECURITE - sans incidence financière - notifié le 29/10/2025
- Avenant n°1 du Marché 2210 - REPARATION, MISE EN CONFORMITE, ENTRETIEN ET AMELIORATION DE LA SIGNALISATION TRICOLORE - avec incidence financière de 45 000.00€ HT - notifié le 6/11/2025



- **Avenant n°1 du Marché 240203 - FOURNITURE DE MATERIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE, D'HYGIENE ET D'ART DE LA TABLE A USAGE UNIQUE POUR LA VILLE D'AUBAGNE - LOT 03 MATERIELS DE NETTOYAGE** - sans incidence financière - **notifié le 29/10/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 24540 - ETUDE D'IMPACT EN SANTE DES PROJETS DE VEGETALISATION ET DE DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES DE LA VILLE D'AUBAGNE** - sans incidence financière - **notifié le 28/10/2025**

**Liste des décisions, contrats et conventions signés en matière culturelle :**

**Décisions et contrats**

- Décision et contrat de cession « Collectif quatre ailes », spectacle « Mille secrets de poussins » le 22/11/25 pour 7 818.60 €
- Décision et contrat de cession « Compagnie Looking for my left hand », spectacle « grettel et hansel » le 22/11/2025 pour 11 594.83 €
- Décision et contrat de coréalisation « SARL Vent du sud Musique », spectacle « Titoff » le 10/10/25 - sans montant
- Décision et contrat de coréalisation « Sasu Kalmia Productions », spectacle « entre deux par kostia » le 23/10/25 pour 316.50 €
- Décision et contrat de coréalisation « FBL Productions », spectacle « illusions vocales par Erick Baert » le 20/03/26 – sans montant
- Décision et contrat de coréalisation « Sas JSBG Prod », spectacle « juste un soir » le 24/01/26 – sans montant
- Décision et contrat de coréalisation « sasu pascal legros organisation », spectacle « les aventuriers de minuit » le 19/12/2025 – sans montant
- Décision et contrat de coréalisation « boulègue production », spectacle « félicità » le 24/01/26 pour 2000 €
- Décision et contrat de cession « little bross. sas », spectacle « anne roumanoff – l'expérience d'une vie » le 07/03/26 pour 15 886.70 €
- Décision et contrat de coréalisation « association flora évènements », spectacle « 100% chansons françaises » le 09/10/2025 – sans montant
- Décision et contrat de coréalisation « agence de voyages imaginaires », spectacle « la mohican dance » le 04/12/2025 pour 3 692.50 €
- Décision et contrat de coréalisation « compagnie fovéa », spectacle « la prière aux étoiles » le 04/12/2025 pour 3 692.50 € – sans montant
- Décision et contrat de cession « tweed productions », spectacle « David marques quartet » le 27/11/25 pour 1 592.50 €

**Convention**

- Convention de mise à disposition pour la résidence d'artiste de Clémentine Carsberg, lauréate 2024 du soutien à la création contemporaine du 29/09/2025 au 18/10/2025 au Centre d'art contemporain les pénitents noirs.

--- ooo O ooo ---



**COMpte RENDU  
de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION**

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN  
MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023  
Délégation Métropole au 1<sup>er</sup> Janvier 2018****Décision de renonciation :**

- **IA 013 005 25 M0338**  
M. FENECH Noël Jean-Claude & Mme SEVA Mélanie  
Vente d'un terrain de 575 m<sup>2</sup> comprenant une habitation située 860 Route de la Légion – cadastré BY 681-685-691-696.
- **IA 013 005 25 M0353**  
Mme ROUX Huguette & Mme PONS Bernadette  
Vente appartement, lot n°9 et d'un débarras, lot n° 10, sur un terrain de 437 m<sup>2</sup> comprenant un bâtiment en copropriété, situé 29 Impasse du Bar – cadastré CM 1360-423-424-425-426-427.
- **IA 013 005 25 M0385**  
M. GALVANI Marc & Mme CASTILLO Françoise  
Vente emplacement de stationnement lot n° 743, sur un terrain de 1850 m<sup>2</sup> comprenant une résidence en copropriété, situé 18 avenue Roger Salengro – cadastré AM 438-452.
- **IA 013 005 25 M0428**  
M. & Mme ASHBAHIAN Alain & Valérie  
Vente emplacement de stationnement lot n° 12, sur un terrain de 8723 m<sup>2</sup> comprenant une résidence en copropriété, situé 541 promenade Pierre Blancard – cadastré AL 21-323-329-330-331.
- **IA 013 005 25 M0455**  
ASL LA COMTESSE  
Vente des voiries du lotissement d'une superficie de 4402 m<sup>2</sup>, situé chemin des Passons – cadastré AP 345.
- **IA 013 005 25 M0456**  
Mme LECA Sophie & M. HANNOUN Michael  
Vente d'un terrain de 1808 m<sup>2</sup> comprenant une habitation, situé 110 traverse de la Bastide – cadastré DH 786-804-856-895-896.



## DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

### MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023

Délégation Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018

---

#### Décision de préemption :

M. ROCHE Dominique & Mme BOUSSAID Sabrina.

- Local commercial cadastré AH 209-213, situé 98 rue de la République, au prix de 50 000 euros.

#### Décision de renonciation :

- **IA 013 005 25 M0433**

M. OUIKENE Djaoued

Vente d'un studio, lot n° 4, dans un bâtiment sur un terrain de 55 m<sup>2</sup>, situé 23 rue Domergue – cadastré AI 62.

## ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

## DROIT DE SUBSTITUTION

---

#### Décision de renonciation :

- **M. LANDRO Michael – ENS N°18**

Un terrain de 4 410 m<sup>2</sup> comprenant une habitation, situé 458 chemin de la Chateaude, parcelles cadastrées section CN 415-417-419-420-2779-2780-2781-2782.

- **M. GARCIA Bernard – ENS N°19**

Un terrain de 1 128 m<sup>2</sup> non bâti, situé lieudit Bonneherbes, parcelles cadastrées section CO 1122-1517-1520-1552-1553-1554-1555.

- **Mme COUTAT Séverine – ENS N°20**

Un terrain de 841 m<sup>2</sup> comprenant une habitation, situé 3285 route Nationale 96, parcelles cadastrées section CN 1282-1283-1284-1285-1287.

--- 000 0 000 ---



## **COMpte RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Conformément à la délibération n°01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions (alinéa 23).

### **Pour le Service des Archives :**

- **Décision d'annuler la décision du Maire du 22 janvier 2022, d'approuver le nouveau plan de financement, de solliciter des subventions auprès des différentes institutions, notamment auprès :**
  - de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte-d'Azur,
  - du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide aux communes,
  - de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif de « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine ».
- **Décision de solliciter la subvention du Ministère de la Culture, dans le cadre du dispositif ANET (Archivage Numérique En Territoire) pour l'acquisition d'un système d'Archivage Electronique, à hauteur de 30% du coût HT du projet.**

### **Pour la Direction des Finances :**

- **Décision relative à la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le soutien des activités du Conservatoire d'Aubagne**

La Ville d'Aubagne s'inscrit dans une démarche de développement culturel et artistique, visant à renforcer l'attractivité et le rayonnement de son conservatoire.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 20 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le soutien des activités du Conservatoire d'Aubagne.

--- 000 0 000 ---

